



# SICAVE

Salon International  
des Connaisseurs et Amateurs  
de Vins d'Exception

Genève du 14 au 16 février 2014  
à l'Event Center Ramada la Praille

(Surfaces nues sans structures mais équipées)

2 x 2 m	CHF	1'750.- (1'500.- euros)
4 x 2 m	CHF	3'200.- (2'700.- euros)
4 x 4 m	CHF	5'500.- (4'800.- euros)

2 côtés ouverts : supplément 15%

Choix emplacement : supplément 10 %

**Facturation** : 30% du montant à la réservation et le solde en janvier, avant le salon.

Ces prix (hors TVA 8%) comprennent les frais d'inscription, l'inscription de base au catalogue, l'électricité / Wifi, les badges exposant, les cartons d'invitation, une table nappée, chaises.

### Suppléments :

Équipements autres que ceux susmentionnés, mobilier, décoration, frigo...

(dossier technique sur demande)

Publicité dans le programme.

**Possibilité de partenariat en qualité de co-sponsor :**

**Logo associé au visuel et à la promotion effectuée :**

**Télévision, presse, affichage, internet, flyers, cartes d'invitation....**

**Nous consulter pour informations**

Pour tout renseignement complémentaire:

**godetproduction** : [info@publicium.ch](mailto:info@publicium.ch) T +41 22 719 10 00

# Contrat d'exposant Inscription

Raison sociale : .....

Nom du Responsable : .....

Adresse complète : .....

.....

E-mail : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Surface convenue :..... Emplacement :.....

Tarif : .....

Observations : .....

.....

Date : ..... Signature :.....

(l'exposant a pris connaissance des conditions jointes)

# Informations et conditions générales

## Lieu de l'exposition :

Event Center Ramada la Praille - Stade de Genève  
Prix d'entrée du Salon SICAVE : CHF 20.-  
Horaires le vendredi 14 février 2014 : 11h30 à 20h00  
Horaires le samedi 15 février 2014 : 11h30 à 20h00  
Horaires le dimanche 16 février 2014 : 11h00 à 18h00  
(soirée inaugurale sur invitation le jeudi 13 février dès 19h30)

## Organisateur :

**godetproduction**

38, chemin du Grand-Puits - 1217 Meyrin  
☎ 022 719 10 00 Fax : 022 785 75 00  
e-mail : info@publicium.ch

## Plan du salon :

Le salon SICAVE se situe sur un niveau d'environ 1'500 m2, espace « au fil du Rhône », espace Vins et spiritueux, espaces équipements et gastronomie, 2 zones d'animation...

## Montage et démontage des stands :

L'installation dans les stands s'effectue le jeudi 13 de 07h30 à 16h30, soirée inaugurale dès 19h30.  
Démontage le dimanche soir et le lundi matin.

## Conditions d'inscription :

Peut participer à ce salon, l'exposant préalablement enregistré au moyen d'un contrat d'inscription fourni par l'organisateur. Ce formulaire doit être dûment rempli, daté, signé et retourné dans les délais.  
L'organisateur peut refuser l'admission d'un participant sans avoir besoin de se justifier.

## Facturation et annulation de contrat :

L'exposant s'engage à régler ses prestations à réception de la facture, avant l'ouverture du salon.  
L'organisateur peut refuser un exposant n'ayant pas rempli cette condition de paiement.  
L'exposant bénéficie de 5 jours ouvrables après la signature du contrat pour se rétracter sinon il confirme son engagement.

## Utilisation des espaces d'exposition :

Toute démarche commerciale de l'exposant devra se dérouler sur son stand. L'exposant ne pourra faire appel à aucune publicité sonore et ne pourra installer des éléments publicitaires pouvant créer un dérangement pour les autres participants.

L'exposant est dans l'obligation de s'occuper de son stand tout au long du salon, il devra s'assurer de l'ordre et de la propreté de celui-ci. Des containers avec tri des déchets, sont prévus à cet effet.

**Le ménage quotidien n'est fait que sur les allées de passage du public.**

## Responsabilité :

L'exposant est responsable civilement de tous les dommages matériels ou physiques fait à un tiers par lui-même ou par l'un de ses employés, ainsi que sur le lieu de l'exposition avec une RC privée.

L'exposant est seul responsable de son matériel : dommage physique, accident ou vol.

L'organisateur refuse toute responsabilité de vols ou de dommages, physiques ou corporels.

## Lois :

Les exposants sont soumis aux lois en vigueur et à toutes les obligations légales, fédérales, cantonales et communales. Ils devront respecter les droits du consommateur et les dispositions légales régissant la vente en générale. Tous les produits exposés et vendus devront être conformes aux règles du Service d'Hygiène du canton de Genève.